



EASTERN CHAMPIONSHIP CHAMPIONNATS DE L'EST

POLICY MANUAL MANUEL TECHNIQUE

2024

Policy and Technical Manual / Manuel des politiques et règlements techniques.
Revised November 2023 / Révisé 30 Novembre 2023.

Table of Contents / Table des matières

EVENT PROTOCOL / PROTOCOLE D'ENTENTE	3
WAG TECHNICAL REGULATIONS / RÈGLEMENT TECHNIQUES GAF	18
MAG TECHNICAL REGULATIONS / RÈGLEMENTS TECHNIQUES GAM	29
TG TECHNICAL REGULATIONS / RÈGLEMENTS TECHNIQUES STR	39
TENTATIVE SCHEDULES / HORAIRES PROVISOIRES	59

EVENT PROTOCOL / PROTOCOLE D'ENTENTE

TERMS OF REFERENCE

The Eastern Canadian Artistic Gymnastics and T&T Championships (Eastern) are to be held annually in one of the six eastern provinces (Newfoundland, Prince Edward Island, Nova Scotia, New Brunswick, Quebec, Ontario). The purpose of this document is to articulate the responsibilities of the Organizing Committee (OC) and the sports governing bodies, the host province, and the visiting provinces.

Once in place, no changes shall occur to the Protocol Policies and Technical Regulations during the year unless unanimously agreed by the Federation of each Eastern Provinces.

The EASTERN CANADIAN ARTISTIC GYMNASTICS AND TG CHAMPIONSHIPS Policy Manual and Technical Regulations will be updated after each meeting to reflect any discussion and motions submitted by the Federations. A technical representative from the Host Province of the upcoming Eastern Canadian Championships will manage all proposed changes and communicate these to the Federations for review (as per Section 1.2).

CADRE DE RÉFÉRENCE

Les Championnats de l'Est du Canada en gymnastique artistique et en sports de trampoline se font annuellement dans une des six provinces de l'est (Terre-Neuve et Labrador, Ile du Prince Édouard, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ontario et Québec). L'intention de ce document est de définir les rôles et responsabilités des comités organisateurs et des fédérations sportives incluant la province hôte et les provinces participantes.

Une fois en place et pendant la saison en cours, aucun changement ne pourra être apporté aux politiques ainsi qu'aux règlements techniques à moins qu'un vote unanime de l'ensemble des provinces participantes l'autorise.

Le document des politiques et des règlements sera mis à jour après chaque rencontre en fonction des discussions et des propositions qui auront été soumises par les fédérations. Un représentant technique de la province hôte des CHAMPIONNATS DE L'EST DU CANADA DE GYMNASTIQUE ET TRAMPOLINE de la saison à venir aura la responsabilité de gérer les propositions de changement et de les transmettre aux autres provinces.

EASTERN ASSEMBLY AND MANAGEMENT COMMITTEE

At the Annual General Meeting (AGM) of Gymnastics Canada Gymnastique, the Technical Directors of the Eastern Provincial Associations shall meet (Eastern Assembly) to plan the forthcoming Eastern Canadian Championships. The host province of the forthcoming Eastern shall be responsible for organizing and conducting the Eastern Assembly. If an AGM meeting cannot be accommodated, the assembly will convene virtually for planning.

Men, T&T and Women's Technical representatives of each Province shall be invited to attend the Eastern Assembly. Each Provincial Technical Director or designate shall have the right to vote on behalf of their province.

Each province shall possess one vote. Motions will require a majority vote of those present to be carried.

The Eastern Assembly Meeting and the meeting held at Eastern Canadian Championships will be Chaired by a technical representative from the Host province of the upcoming Eastern Canadian Championships. The Chair will designate a secretary prior to the commencement of each meeting.

The Secretary must be a provincial technical representative. It is the responsibility of the Chair to ensure minutes are recorded and that the minutes are shared with all provinces up to one month after each meeting.

ASSEMBLÉE DES CHAMPIONNATS DE L'EST ET COMITÉ DE GESTION

Lors de l'assemblée générale annuelle de Gymnastique Canada, les représentants techniques des fédérations sportives de l'Est du Canada se rencontreront afin de planifier l'organisation de la prochaine édition des championnats de l'Est. La province hôte des prochains championnats de l'Est aura la responsabilité d'organiser et d'animer la réunion des représentants techniques. Si une assemblée générale ne peut être organisée, l'assemblée se réunira virtuellement.

Un représentant technique de chacune des disciplines au programme des championnats de l'Est sera invité à participer à l'assemblée annuelle. Un délégué par province sera identifié comme étant le membre votant représentant sa province

Chaque province aura droit à un vote. Une majorité simple des votes sera requise afin d'approuver une proposition

L'assemblée des provinces de l'Est et la réunion des provinces de l'Est lors des championnats canadiens de l'Est sera présidé par un représentant technique de la province hôte des championnats de l'Est de la saison suivante. Le président de la réunion identifiera un secrétaire avant le début de chaque réunion. Le secrétaire devra obligatoirement être un représentant technique provincial. Ce sera la responsabilité du président de l'assemblée de s'assurer que les notes des réunions sont prises et transmises à toutes les provinces dans un délai d'un mois après chacune des rencontres.

EASTERN CHAMPIONSHIP ORGANIZING COMMITTEE

The responsibility for the hosting of Eastern shall be shared equally among the participating provinces on a rotating basis. The following schedule shall be in effect for the next five years:

2018	ON: all disciplines	2024	NL: all disciplines
2019	PEI: WAG & MAG QC: TG	2025	ON: all disciplines
2020	QC: <i>Cancelled</i>	2026	NB: all disciplines
2021	QC: <i>Cancelled</i>	2027	QC: all disciplines
2022	QC: <i>Cancelled</i>	2028	NS: all disciplines
2023	QC: all disciplines	2029	ON: all disciplines

COMITÉ ORGANISATEUR CHAMPIONNAT DE L'EST

Les provinces de l'Est se partageront la responsabilité d'organiser les Championnats de l'Est à tour de rôle selon le calendrier suivant:

2018	ON: tous sports	2024	NL: tous sports
2019	PEI: GAF & GAM QC: STR	2025	ON: tous sports
2020	QC: <i>Cancelled</i>	2026	NB: tous sports
2021	QC: <i>Cancelled</i>	2027	QC: tous sports
2022	QC: <i>Cancelled</i>	2028	NS: tous sports
2023	QC: tous sports	2029	ON: tous sports

COMPETITION DATES

It is recommended that the Eastern Canadian Championships be held in late April or early May each year. The event can be hosted has proposed:

Friday: Arrival of the delegation and training
Saturday: Competition
Sunday: Competition and Banquet
Monday: Departure of the delegation

OR

Thursday: Arrival of the delegation
Friday: Training and Competition
Saturday: Competition and Banquet
Sunday: Departure of the delegation

The dates for Eastern Canadian Gymnastics Championships shall be established in advance, at the June Assembly.

Training Day WAG-MAG

The competition dates must include a training day to be held the day prior to the competition OR on the first day of competition excluding the lowest level of each discipline (who will compete on the same evening).

The training day must be held at the competition venue using the same setup and equipment as the competition.

The training day will be organized as:

- **Format A:** Training by Province according to the number of athletes with a minimum of 2.5 hours and a maximum of 3 hours per province. A consideration of time zone and travel time will be considered.

- **Format B:** Training by Province in 1.5-hour blocks with the removal of the lowest level per discipline.

Training time can be planned as follows: (To be determined by the host province)

Session #1:	08h 00 – 11h 00
Session #2:	11h 00 – 14h 00
Session #3:	14h 00 – 17h 00
Session #4:	17h 00 – 20h 00
Technical meeting:	20h15

*Alternatively, the technical meeting can be held virtually during the week leading up to the competition.

Training Day TG

The training day will be organized as:

- Training by Province according to the number of athletes with a minimum of 1.5 hours and a maximum of 2 hours per province. A consideration of time zone and travel time will be considered.
- Training time can be planned as follows: (To be determined by the host province)

Session #1:	08h 30 – 10h 00
Session #2:	10h 00 – 11h 30
Session #3:	11h 30 – 13h 00
Session #4:	13h 00 – 14h 30
Session #5:	14h 30 – 16h 00
Technical meeting:	16h15
- To facilitate an even number of athletes per training session a province maybe divided in more than one group.
- The competition will start immediately after the technical meeting following the training sessions.

DATES DE COMPÉTITION

Il est recommandé que les Championnats de l'Est se tiennent à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai. Les compétitions peuvent se tenir selon l'horaire suivant :

Vendredi :	Arrivée des délégations et entraînement
Samedi:	Compétition
Dimanche :	Compétition et soirée sociale
Lundi:	Départ des délégations

OU

Jeudi:	Arrivée des délégations et entraînement
Vendredi:	Compétition
Samedi:	Compétition et soirée sociale
Dimanche:	Départ des délégations

Les dates des Championnats de l'Est devront être établies lors de l'assemblée générale annuelle en juin.

Entraînements GAF-GAM

Il doit y avoir une journée d'entraînement de prévue dans les dates de l'événement OU le premier jour de compétition excluant le niveau le plus bas de chaque discipline (qui concourra le même soir).

L'entraînement doit se faire sur le site de compétition et sur le même équipement qui sera utilisé pour les compétitions.

Les entraînements sont organisés comme suit:

- **Format A:** L'entraînement par province est organisé en fonction du nombre total d'athlète par province et sont d'une durée minimale de 2,5 heures jusqu'à une durée maximal de 3 heures. Une considération du fuseau horaire et le temps de voyage seront considérés.
- **Format B:** Avec la suppression du niveau le plus bas par discipline, les entraînements par province se feront par blocs de 1,5 heures.

Voici une proposition pour les heures d'entraînements. (Les périodes d'entraînement sont déterminées par la province hôte)

Session #1:	08h 00 – 11h 00
Session #2:	11h 00 – 14h 00
Session #3:	14h 00 – 17h 00
Session #4:	17h 00 – 20h 00
Rencontre technique:	20h15

Entraînement STR

Les entraînements sont organisés comme suit: Les plus petites provinces peuvent être regroupées avec un minimum de 90 minutes par bloc d'entraînement. Une considération du fuseau horaire et le temps de voyage seront considérés

Voici une proposition pour les heures d'entraînements (Ces heures seront déterminées par la province hôte)

Session #1:	08h 30 – 10h 00
Session #2:	10h 00 – 11h 30
Session #3:	11h 30 – 13h 00
Session #4:	13h 00 – 14h 30
Session #5:	14h 30 – 16h 00
Réunion technique:	16h15

Afin de faciliter la séparation des athlètes à travers les sessions d'entraînement une province pourrait être séparée dans plus d'une session.

Les compétitions débutent immédiatement après la réunion technique suivant les séances d'entraînement.

COMPETITION VENUE

The host province shall indicate at the June Eastern Assembly the dates and the city in which they intend to hold the competition.

The host province shall provide to each of the other provinces written confirmation of the location and venue no later than October 31st.

Once confirmation has been distributed, the host province shall not alter the location without written approval from each of the visiting provinces.

SITE DE COMPÉTITION

La province hôte des Championnats de l'Est doit informer les provinces de l'endroit et les dates de l'événement à venir lors de l'assemblée du mois de juin.

La province hôte doit fournir la confirmation du site de compétition aux autres provinces pas plus tard que le 31 octobre.

Une fois que la province hôte aura confirmée l'adresse du site de compétition, cette dernière ne pourra pas modifier l'endroit sans l'autorisation écrite de chacune des provinces.

ORGANIZING COMMITTEE

The host province shall establish an Organizing Committee, which shall act on behalf of the Provincial Federation/Association in organizing and operating any or all aspects of the event. The Organizing Committee may or may not be incorporated autonomously from the Provincial Federation/Association. However, regardless of the legal status of the Organizing Committee, the Provincial Federation/Association shall remain responsible for the preparations and hosting of the event.

COMITÉ ORGANISATEUR

La province responsable d'organiser les championnats de l'Est doit identifier un comité organisateur qui agira en tant que gestionnaire des opérations pour l'événement. Le comité organisateur peut ou non être un organisme indépendant de la fédération provinciale. Toutefois, peu importe le statut légal de l'organisme responsable des opérations pour cette compétition, la province hôte demeure tributaire de l'ensemble de la gestion et de la logistique des Championnats de l'Est.

INFORMATION BULLETINS

Official Languages: In respect of the participating provinces, and the rights of the athletes and coaches, the organizers will attempt to provide aspects of the organization in the two official languages. It is recognized that this can be a costly agreement and for this reason the following will be provided as a minimum in both languages:

- Technical Regulations
- Schedule
- Standard Forms (medical release, registration)

Three information bulletins shall be prepared and distributed to each province by the organizing committee.

Bulletin #1

The first bulletin shall be distributed by email no later than December. As a minimum, the first bulletin shall include the following information:

- the exact date(s) of the event
- a list of key organizing committee members including phone and email.
- the venue(s) to be used for the event
- the official residence (usually a hotel) together with room costs and a contact person at the hotel
- a tentative schedule of meetings and other special events
- the status of on-site transportation
- the amount to be charged for registration fees and for late fees
- request for provisional registration #'s by January
- Request for a list of judges to be submitted by each province prior to February 14th.

Bulletin #2

The second bulletin shall be distributed by email no later than **February**. As a minimum, the second bulletin shall include the following information:

- all registration information and medical and waiver forms required for athletes, coaches, judges, and delegates.
- the process for payment of registration fees and any other costs
- the deadline date for registration (two weeks prior to the first day of competition)
- the type of equipment to be used for the competition
- a draft schedule of the competition
- any pertinent information with respect to medical services
- time and location of the Technical Meeting
- information with respect to the hospitality events for athletes and adults
- information regarding availability of meals and/or food services
- information regarding opening ceremonies
- spectator admission costs

Bulletin #3

The third and last bulletin shall be sent out by email in a minimum of 2 weeks prior to the competition and shall include:

- Judging schedule.
- Confirmed registration for each province.
- Confirmed competition schedule.

BULLETINS D'INFORMATIONS

Langues officielles: En respect pour la participation de l'ensemble des provinces et au droit des athlètes et des entraîneurs, le comité organisateur doit fournir, et ce dans tous les aspects de la gestion et de la logistique de l'événement, un service dans les deux langues officielles. Compte tenu que cela puisse représenter un investissement financier important, il est attendu qu'au minimum les documents suivants doivent être fournis dans les deux langues officielles:

- Règlements techniques
- Horaire
- Formulaire médical et formulaire d'inscription

Le comité organisateur devra produire et distribuer à toutes les provinces un minimum de trois bulletins d'information

Communiqué #1

Le premier bulletin doit être distribué par courriel au plus tard au mois de décembre. Les informations suivantes doivent faire partie de cet envoi:

- Les dates exactes de l'événement
- Une liste des personnes ressources pour chacun des secteurs incluant les numéros de téléphone et les courriels.
- Le nom du site de compétition
- Le format d'hébergement et de repas en vigueur, incluant les coûts et la liste des hôtels avec les personnes contacts
- Un horaire provisoire des compétitions
- Le type de transport sur le site de compétition
- Les frais d'inscription ainsi que les frais de retard
- Un tableau à remplir par les provinces afin d'obtenir le nombre de participant estimé pour chacune des catégories en compétition
- Obtenir la liste des officiels de chaque province avant le 14 février

Communiqué #2

Le deuxième bulletin doit être distribué par courriel au mois de février au plus tard. Les informations à inclure dans ce bulletin sont les suivantes :

- Tous les formulaires d'inscription, formulaires médicaux et les formulaires de dégageement pour les athlètes, entraîneurs, officiels et gérants de délégation.
- La procédure de paiement des inscriptions et des autres frais afférents.
- La date limite d'inscription qui doit normalement être 2 semaines avant la première journée de compétition.
- Le type d'équipement utilisé
- Un horaire provisoire de compétitions
- Toutes les informations reliées aux services médicaux qui seront fournis aux participants sur le site de compétition.
- L'heure et l'endroit où se tiendra la réunion technique pour les entraîneurs et gérants
- Les informations sur la soirée sociale des athlètes, des entraîneurs et des officiels.
- Informations concernant les plans repas si le service est offert ou sur les restaurants près du site de compétition ou de l'hébergement
- Les informations sur le déroulement des cérémonies d'ouverture
- Les frais d'entrée pour les spectateurs

Communiqué #3

Le dernier communiqué doit inclure les informations suivantes et être envoyé à toutes les provinces un minimum de deux semaines avant la compétition.

- Assignation des officiels
- La liste complète de tous les athlètes inscrits dans chacune des catégories pour chacune des provinces.
- L'horaire final des compétitions

REGISTRATION FEES AND LATE FEES

At each Eastern provinces meeting in June, the registration fees will be set for the next year's edition. To modify the registration fees the hosting province must send a request to each eastern province by the end of December. No province can modify the registration fees without the written approval of each province and no modification of the registration fees will be done after January 1st.

The registration fees are

- Athletes \$135-\$150
- Coaches 65\$
- Judges 65\$
- Manager 65\$*

**One complimentary Chef will not be charged for each province*

Entries of the registration must be sent by each province in a single document (club registration are not allowed and will not be considered)

Late fees

A late fee of 500\$ will be charged if the registration package is not received by the Organizing committee on the day of the registration deadline. An additional 200\$ per day will be charged for each of the following days until the complete registration package is received.

FRAIS D'INSCRIPTION ET FRAIS DE RETARD

Lors de la rencontre des provinces au mois de juin, les frais d'inscription sont décidés pour l'édition suivante. Afin de modifier les frais d'inscription, une province doit envoyer une requête à chacun des provinces de l'Est avant la fin du mois de décembre. Aucune province ne peut modifier les frais d'inscription dans le consentement écrit de toutes les provinces. Aucune modification au frais d'inscription ne pourra être demandée après le 1^{er} janvier

Les frais d'inscription sont

- Athlètes: \$135-\$150
- Entraîneurs: 65\$
- Officiels: 65\$
- Gérants: 65\$*

** Une gratuité par province est offerte pour le Chef de mission*

Toutes les inscriptions d'une même province doivent être acheminées à la province hôte dans un seul et unique document (Les inscriptions par club ne sont pas autorisées).

Frais de retard

Un frais de retard de 500\$ sera chargé si les formulaires d'inscription ne sont reçus par le comité organisateur le jour de la date limite. Un frais additionnel de 200\$ par jour sera ajouté à la facturation pour chaque jour de retard supplémentaire.

MEDICAL SERVICES

The Organizing Committee shall ensure that an Emergency Medical Technician, together with a qualified Physiotherapist and/or Athletic therapist, are in attendance during all competitive sessions. **In addition, medical personnel must be on-site during all training sessions for all disciplines.**

A Medical Doctor and a Dentist shall also be available on an «on call» basis for the duration of the event.

The Organizing Committee shall notify the nearest hospital emergency ward and the local ambulance service that the competition shall be in progress throughout the weekend. The OC will have to provide to each chef the emergency plan that will be in effect during the event. This plan will have to include the address of the nearest hospital and the contacts for the doctor and dentist on call during the event.

In case of an injury, the OC should provide to the Chef of each delegation a complete incident report from the medical team on site.

SERVICES MÉDICAUX

Le comité organisateur doit prévoir la présence d'une équipe médicale lors des compétitions incluant un physiothérapeute ou un thérapeute sportif ainsi que lors de la journée d'entraînement.

Un médecin ainsi qu'un dentiste doivent être disponible sur appel pour toute la durée de la compétition.

Le comité organisateur doit informer l'hôpital la plus près ainsi que le service ambulances de la tenue de l'événement. Un plan d'urgence (PAU) doit être fourni au chef de mission de chaque province incluant l'adresse de l'hôpital la plus proche ainsi que les coordonnées du médecin et du dentiste qui seront sur appel lors des compétitions.

À la suite d'un incident, le comité organisateur devrait fournir au chef de chaque délégation, un rapport d'accident complété par l'équipe médicale.

ACCOMMODATIONS

The Organizing Committee shall ensure that the competition venue and the official residence/hotel are near each other. The Organizing Committee shall reserve a block of rooms at the host hotel for visiting delegations.

The Organizing Committee shall reserve a hospitality room for the technical meetings on Thursday or Friday evening of Eastern large enough to accommodate up to 100 delegates (coaches, judges, managers, chefs). There should be two technical meetings, one for Artistic Gymnastics and one for TG. While the Organizing Committee will be responsible for identifying the official residence/hotel, each visiting province will be responsible for their reservations and room payment. A hotel that has doors that open only to inside hallways is required.

The Organizing Committee will make efforts to secure group rates at the residence/hotel and will make such costs (including taxes) known to the provinces in the bulletins.

A phone number for Organizing Committee emergency contacts shall be made available at the hotel.

An information system at the hotel is recommended (Info Board).

A meal plan can be offered by the Organizing committee, but the provinces are not obligated to take the meal plan offered. Every delegation is responsible for making their meal arrangements.

HÉBERGEMENT

Le comité organisateur doit assurer que le site de compétition et le site d'hébergement sont à une distance rapprochée l'un de l'autre. Le comité organisateur doit faire la réservation d'un bloc de chambre suffisant pour couvrir l'ensemble des délégations.

Le comité organisateur doit faire la réservation d'une salle pouvant accueillir 100 personnes pour les réunions techniques qui se tiendront le jeudi ou le vendredi (entraîneurs, juges, gérants et chefs). Il doit y avoir 2 réunions techniques différentes, une pour le secteur GAF-GAM et une autre pour le secteur STR.

Le comité organisateur est responsable d'identifier un hôtel pour les officiels mais ce sont les provinces d'origine qui devront assumer les frais de réservation des chambres d'hôtels et effectuer la réservation des chambres pour leur propre officiel. Un hôtel ayant des portes donnant directement à l'intérieur de l'édifice est requis.

Le comité organisateur doit effectuer des démarches afin d'obtenir le meilleur tarif possible incluant les taxes auprès des hôtels ou des résidences. Cette tarification devra être acheminée aux provinces dans le premier communiqué.

En cas d'urgence, les coordonnées de la personne contact du comité organisateur doit être mis à la disposition des délégations à tous les sites d'hébergement.

L'installation d'un tableau d'information à l'hôtel ou aux résidences est recommandée.

Un plan repas peut être offert par le comité organisateur mais les provinces ne sont pas dans l'obligation d'acheter le plan repas. Chaque délégation est responsable d'organiser ses repas.

ON-SITE TRANSPORTATION

The Organizing Committee shall endeavor to negotiate a preferential rental rate with a local car/truck rental agency for the provision of vans and cars to each of the provincial teams. If such an arrangement is established, the Organizing Committee shall notify the visiting provinces accordingly in bulletin #1. It shall be the responsibility of each province to contact the identified agency and arrange for the required rental vehicles.

The Organizing committee is responsible for the transportation of the judges from and to the competition site and to the hotel.

TRANSPORT SUR LE SITE

Le comité organisateur doit s'assurer de négocier les meilleurs tarifs possibles auprès d'une compagnie de location d'autobus et/ou de voitures. Les informations à propos de l'offre disponible doivent être incluses dans le communiqué #1.

C'est la responsabilité de chaque province de faire la réservation de leur transport pour leur délégation. Le comité organisateur est responsable d'assurer le transport des officiels entre l'hôtel et le site de compétition

HOSPITALITY

Social Event

The Organizing Committee shall arrange for and conduct a delegate/participant social as part of the event's activities, the cost of which shall be in addition to the registration fees. The social will take place the evening of the final day of competition.

The site of the social should ideally be in the same residence/hotel or close by.

Smoking or vaping shall not be permitted in the room. The Organizing Committee shall indicate this restriction either by posting appropriate signage or in the form of an announcement.

No alcoholic beverages may be sold, served, or consumed in the room itself if the athletes are present.

Meals

Judges

All meals for the judges assigned during a day of competition will be provided by the organizing committee.

Coaches

The Organizing Committee shall provide lunch, dinner, and snacks for coaches on-site during competition.

ACTIVITÉS SOCIALES

Activités sociales

Le comité organisateur doit organiser une soirée sociale pour les participants, et le coût de cette activité s'ajoute aux frais d'inscription.

L'endroit où se tiendra l'activité sociale des athlètes et des entraîneurs/officiels/gérant devrait être prêt du site d'hébergement.

Il est interdit de fumer sur les sites des soirées sociales. Le comité organisateur doit afficher toutes les restrictions liées à l'utilisation des salles par l'entremise d'affiche ou d'annonce durant la soirée.

Aucune boisson alcoolisée ne pourra être vendue dans la salle où l'activité sociale des athlètes se déroulera

Repas

Officiels

Tous les repas des officiels lors des compétitions sont sous la responsabilité et doivent être fournis par le comité organisateur.

Entraîneurs

Le comité organisateur devra fournir le diner, le souper et des collations aux entraîneurs directement sur le site de compétition.

OPENING CEREMONIES

Prior to the commencement of competition, there must be an Official Ceremony including:

- A march-in of **a minimum of 3 athletes per province per discipline** dressed in competitive attire or official team or club tracksuits.
- An official welcome, either by assembled dignitaries or the Meet Director
- Oaths: coach, judge, athlete, oaths must be presented in French and English.
- Bilingual National Anthem

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Le comité organisateur devra organiser une cérémonie d'ouverture lors de la première journée de compétition.

- Une marche d'entrée incluant un minimum de 3 athlètes par province par discipline habillés avec leur survêtement provinciale devra se tenir dès le début de la cérémonie d'ouverture.
- Un discours officiel de bienvenue effectué par le directeur de compétition ou par un distingué invite au choix du comité organisateur.
- La lecture des serments des athlètes, entraîneurs et officiels en anglais et en français
- L'hymne nationale bilingue

AWARDS

Medals and ribbons must represent the event and cannot be a club medal or ribbons. The Eastern Canadian Championships must be visible on the medals and ribbons.

RÉCOMPENSES

Les médailles et les rubans doivent être à l'effigie des Championnats de l'Est du Canada et aucune récompense du club ne peut être remise.

LIABILITY INSURANCE

It shall be the host province responsibility to ensure that adequate insurance is acquired for all parties involved in the event.

COUVERTURE D'ASSURANCE

C'est la responsabilité de la province hôte de s'assurer d'avoir une couverture d'assurance suffisante pour toutes les instances participantes à la compétition.

WAG TECHNICAL REGULATIONS / RÈGLEMENT TECHNIQUES GAF

ELIGIBILITY AND REGISTRATION

All delegates (athletes, coaches, judges, managers, chefs) must be registered with Gymnastic Canada Gymnastique and their provincial federation.

The complete registration package (fees, list of athletes, coaches, judges, managers and chefs) of the provincial delegation must be submitted to the organizing committee by the registration deadline. (Entries must be sent by each province in a single document).

An athlete may compete in only one category.

WAG eligible categories

L7 (Up to 6 per province)	L8 (Up to 6 per province)	L9 (Up to 6 per province)	L10 (Up to 6 per province)
Born 2012 & 2013 (Age 11 & 12)	Born 2012 & 2013 (Age 11 & 12)	Born 2010 to 2013 (Age 11 to 14)	Born 2009 to 2012 (Age 12 to 15)
Born 2011 & 2010 (Age 13 & 14)	Born 2011 & 2010 (Age 13 & 14)		
Born 2009 and before (Age 15+)	Born 2009 and before (Age 15+)	Born 2009 and before (Age 15+)	Born 2008 and before (Age 16+)

Alternates

Attending alternate athletes should be listed on the registration form. An alternate can only compete when a team member is unable to compete as determined prior to the first event. Once the meet begins, an alternate cannot replace an injured athlete.

Coaches

Certification:

- All registered coaches must be at minimum certified NCCP Competition Introduction

Exemption:

- All registered coaches must be approved and assigned by their province.
- All exemption requests are the responsibility of each province.

Floor:

- A maximum of two coaches per province may be on the floor with each category during the competition.
- «Tag team» coaching is permitted.
- Extra coaches may be on the floor during initial warmup sessions (not 30 sec. warmup), but all must be fully registered and certified. A team deduction (as per FIG) will be applied to all teams not adhering to the 2 coaches maximum.

Additional personnel such as video operators, trainers and managers are not to be in the competition area during the competition.

ÉLIGIBILITÉ ET INSCRIPTION

Tous les délégués (athlètes, entraîneurs, officiels, équipe de soutien) doivent être affiliés à Gymnastique Canada et à leur fédération provinciale.

La trousse d'inscription complète (frais, liste des athlètes, entraîneurs, officiels et mission) de la délégation provinciale doit être remise au comité organisateur au plus tard à la date limite d'inscription. Les inscriptions doivent être envoyées par la fédération provinciale en un seul document.

Une athlète ne peut concourir dans une seule catégorie

Catégories éligibles GAF:

N7 (Jusqu'à 6 par province)	N8 (Jusqu'à 6 par province)	N9 (Jusqu'à 6 par province)	N10 (Jusqu'à 6 par province)
Née 2012 & 2013 (Age 11 & 12)	Née 2012 & 2013 (Age 11 & 12)	Née 2010 to 2013 (Age 11 to 14)	Née 2009 to 2012 (Age 12 to 15)
Née 2011 & 2010 (Age 13 & 14)	Née 2011 & 2010 (Age 13 & 14)		
Née 2009 and before (Age 15+)	Née 2009 and before (Age 15+)	Née 2009 and before (Age 15+)	Née 2008 and before (Age 16+)

Substituts

Un substitut pourra participer à la compétition si un athlète de l'équipe n'est pas en mesure de participer à la compétition et le remplacement devra se faire avant le début de la compétition. Une fois que la compétition est débutée, un substitut ne pourra pas remplacer un athlète blessé.

Entraîneur

Certification:

- Tous les entraîneurs inscrits doivent être au minimum certifié en Compétition Introduction

Dérogation:

- Tous les entraîneurs inscrits doivent être approuvés et assignés par sa province
- Toutes les dérogations d'entraîneurs sont sous la responsabilité de chaque province

Plateau :

- Un maximum de 2 entraîneurs par province peut se présenter sur le plateau de compétition
- La "tag" est permise
- Des entraîneurs supplémentaires peuvent être sur le plateau d'échauffement (pas le 30 secondes). Ils doivent être dûment enregistrés et certifiés. Une déduction d'équipe (selon FIG) sera appliquée si plus de 2 entraîneurs lors de la compétition.
- Du personnel additionnel, tel qu'un opérateur vidéo, préparateur ou gérant n'ont pas les droits d'accès sur le plateau pendant la compétition

MEETING

The Organizing Committee must schedule a Technical Meeting for all coaches, managers, and officials on the day of the training or in the week beforehand virtually. The items to be discussed during this meeting are the technical rules and conduct of the competition.

The persons in charge of this meeting are the meet director and the head judge of the competition. The document in effect is the following: The Eastern artistic Gymnastics and TG policy and technical regulations manual.

A room for the women's judge's meetings is required during the complete duration of the competitions. Notice and location of these meetings will be circulated a minimum of two weeks prior to the competition.

RÉUNION

Le comité organisateur doit prévoir une réunion technique pour tous les entraîneurs, gérants et officiels lors du jour d'entraînement ou la semaine avant, virtuellement.

Les sujets abordés sont les informations techniques de la compétition et le déroulement de la compétition

Une salle de réunions pour les officiels, est requise pour toute la durée de la compétition. L'avis et le lieu des réunions sera partagé au minimum deux (2) semaines avant la compétition

EQUIPMENT

The Organizing Committee shall provide suitable FIG competition equipment, plus whatever modified or extra equipment is required as per GCG technical regulations.

The Organizing Committee must follow the Women's Equipment as per GCG Women's technical regulations.

ÉQUIPEMENTS

Le comité organisateur doit fournir un plateau de compétition avec des équipements certifié FIG ainsi que tout équipements supplémentaires requis conformément aux règlements techniques canadiens.

Le comité organisateur doit suivre et se référer aux exigences d'équipements GAF du programme féminin GCG.

COMPETITION FORMAT

A team consists of a minimum of 3 (three) athletes and a maximum of 6 (six) athletes in each category

- Format team competition: 6-6-3 (team of 6 / 6 athletes competing / Highest three (3) scores count)

It is up to each PTO to determine the order of passage within a team. The order sheets must be submitted to the Competition Director by the end of training day. If the documents are not handed in on time, the Competition Director will complete the order.

FORMAT DE COMPÉTITION

Une équipe est constituée au minimum de trois (3) athlètes et au maximum de 6 (six) athlètes pour chaque catégorie.

- Format concours par équipe: 6-6-3 (équipe de 6/6 athlètes compétitive/les trois (3) meilleurs résultats comptent).

C'est la responsabilité de chaque province de déterminer les ordres de passage des équipes. Les ordres de passage doivent être soumis lors de la journée d'entraînement et remis au directeur de plateau. Si les documents ne sont pas remis à temps, le directeur de plateau déterminera les ordres de l'équipe.

DRESS CODE

All team members are required to wear the official team tracksuit (pants and jacket) for all march-ins and awards ceremonies.

Coaches

All coaches must wear a Team tracksuit or T-shirt (Team shorts are acceptable). Coaches on the competition floor may not wear jewelry.

Judges

All judges must follow the dress code requirement during competition.

Athletes

- General Warm up
 - Leotard with or without sleeves, may wear form-fitting Lycra shorts. No jewelry
- Specific Warm up
 - All athletes must be in competitive attire.
 - Refer to the GCG and FIG rules.
- Competition
 - All athletes competing as a team for team awards must have the same competition attire to be eligible for team awards.
 - Shorts are optional with no deduction.

CODE VESTIMENTAIRE

Tous les membres d'une même délégation provincial doivent porter les vêtements officiels de la province /survêtement (manteau et pantalon) pour les marches d'entrée ou pour les remises protocolaires.

Entraîneurs

Tous les entraîneurs doivent porter le survêtement de la délégation ou un T-Shirt. (Les shorts d'équipe sont également acceptés). Les entraîneurs ne devraient pas porter de bijoux sur le plateau de compétition.

Officiels

Tous les officiels doivent suivre le code vestimentaire des officiels tout au long de la compétition

Athlètes

- Échauffement général
 - Femme: Un maillot avec ou sans manche et elles peuvent porter un cuissard, aucuns bijoux
- Échauffement spécifique
 - Tous les athlètes doivent être en tenue de compétition (Maillot)
 - Se referrer aux règles de GCG et au code FIG
- Compétition
 - Tous les athlètes membres d'une même équipe doivent porter les mêmes vêtements de compétition pour être éligible aux concours par équipe.
 - Les cuissards sont permis

AWARDS

Team awards

- The total of their highest three (3) scores on each event will determine a province's team score.
- Medals will be awarded to 1st, 2nd, and 3rd place teams

Individual All Around Awards

- Awards will be based on the total score of the 4 events.
- An athlete must compete in all events to be eligible for an All-Around award.
- Medals will be awarded to 1st to 3rd place and ribbons will be awarded for 4th to 8th place.

Event awards

- Medals will be awarded to 1st to 3rd place and ribbons will be awarded for 4th to 8th place.

Presentation

- Awards will be presented at the conclusion of each competitive session.
- Awards will be presented 8th to 1st for All-Around and 6th to 1st for team.

RÉCOMPENSES

Concours par équipe

- Le total des 3 plus haut résultats à chaque appareil détermine le total d'équipe
- Des médailles sont remises à la 1ere, 2e et 3e équipe.

Concours individuel

- Récompenses pour le total des 4 appareils
- L'athlète doit avoir participer aux 4 appareils pour être éligible à la récompense du concours multiple
- Des médailles sont remises à la 1ere, 2e et 3e position et des rubans sont remis de la 4e à 8^e position

Remise par appareil

- Des médailles sont remises à la 1ere, 2e et 3e position et des rubans sont remis de la 4e à 8e position

Présentation

- Les remises des récompenses se font après chaque session de compétition.
- Les remises sont décernées de la 8e position à la 1ere position au concours multiple et de la 6e à la 1e pour le concours par équipe

Charts of numbers of medals required. / Tableau du nombre de récompenses requises

Add a minimum of 10-15% to cover for the tie / Ajouter un minimum de 10-15% pour couvrir les égalités

		GOLD OR	SILVER ARGENT	BRONZE BRONZE	4 TH	5 TH	6 TH	7 TH	8 TH
INDIVIDUAL / INDIVIDUEL	L7 (Age 11-12)	5	5	5	5	5	5	5	5
	L7 (Age 13-14)	5	5	5	5	5	5	5	5
	L7 (Age 15+)	5	5	5	5	5	5	5	5
	L8 (Age 11-12)	5	5	5	5	5	5	5	5
	L8 (Age 13-14)	5	5	5	5	5	5	5	5
	L8 (Age 15+)	5	5	5	5	5	5	5	5
	L9(11-14)	5	5	5	5	5	5	5	5
	L9 (15+)	5	5	5	5	5	5	5	5
	L10 (12-15)	5	5	5	5	5	5	5	5
	L10 (16+)	5	5	5	5	5	5	5	5
TEAM / EQUIPE	L7 (Age 11-12)	6	6	6					
	L7 (Age 13-14)	6	6	6					
	L7 (Age 15+)	6	6	6					
	L8 (Age 11-12)	6	6	6					
	L8 (Age 13-14)	6	6	6					
	L8 (Age 15+)	6	6	6					
	L9(11-14)	6	6	6					
	L9 (15+)	6	6	6					
	L10 (12-15)	6	6	6					
	L10 (16+)	6	6	6					
TOTAL		110	110	110	50	50	50	50	50

RESULTS

The Organizing Committee will provide whatever forms are required for the competition, including event score forms, judge's sheets, etc.

The results must be displayed near the coach's area for consultation throughout the competition or electronically posted where they can easily consult. For ecological reasons, an electronic copy of the results is available after each competition session.

RÉSULTATS

Le comité organisateur est responsable de fournir tous les formulaires de compétition (feuilles de résultats, feuilles de juges, etc).

es résultats doivent être affichés prêt de l'espace des entraîneurs pour consultation tout au long de la compétition ou affichés électroniquement où ils peuvent facilement consulter.

Par soucis écologique, une copie électronique des résultats est disponible après chaque session de compétition

JUDGING

- Each province shall provide and cover the expenses of a minimum two (2) judges to a maximum of three (3). Each panel will consist of between 2-3 judges.
- The judges must be available for all sessions and categories.
- Judges cannot be assigned to the competition in dual roles (ie. As coach and Judge).
- Provinces will submit their list of judges to the Organizing Committee by January 31st of the competition year.
- The head judge on each event should have a minimum rating of National 1. The other judges should be experienced and capable of judging all categories at the event.
- The host province's Judging Chair will designate Chief Judges for the meet. Besides overseeing the judging during the meet, it will be their responsibility to lead the judges' meetings, assign judges to event panels and distribute the panels to the provinces.
- Judges' meetings will be held one hour prior to the start of each session (or as set by the Chief Judge). All judges are required to attend these meetings.
- Wherever possible a panel will not include two judges from one province. Event Head Judge duties will be spread out among the provinces as much as possible.
- The Organizing Committee will provide two (2) line judges for the floor.
- The Vault Head Judge will be responsible for identifying landing zones.
- When a province can't provide the required number of judges, the host province has the authority to either provide the additional required from within their province or contact the geographically closest province to provide the necessary officials.
- The costs related to sending replacement judges will be the responsibility of the province requiring the replacement to meet their obligation.
- No remuneration will be given to the judges for this competition. Each province is responsible for the expenses of their assigned judges (Transportation, meals, accommodation, etc.)

- The host province is required to assign a Chief competition judge (CCJ) for the whole duration of each competition. The CCJ is in addition to the host province's quota and is not allowed to be assigned to a judging panel.

JUGEMENT

- Chaque province doit fournir. Et couvrir les dépenses d'un minimum de deux (2) officiels, jusqu'à un maximum de trois (3) officiels. Chaque panel sera composé de 2-3 officiels.
- Les officiels doivent être disponibles pour toutes les sessions et catégories.
- Les officiels ne peuvent pas occuper un double rôle (ie. entraîneur et officiel)
- Les provinces doivent soumettre la liste des officiels au comité organisateur avant le 31 janvier de l'année de compétition.
- Le juge en chef par appareil doit avoir un minimum du niveau National 1. Le reste du panel doit être en mesure de juger toutes les catégories présentes aux championnats de l'Est.
- En plus de superviser le jugement pendant la compétition, la personne désignée doit diriger les réunions des officiels, assigner les officiels de la compétition et fournir toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement de la compétition
- La réunion des officiels se fait une (1) heure avant le début de chaque session de compétition ou selon les informations de la juge en chef. Tous les officiels doivent être présents aux réunions.
- Quand c'est possible, un panel ne peut avoir 2 officiels d'une même province. Si possible, les tâches du juge en chef seront aussi partagées entre les provinces.
- Le comité organisateur doit fournir deux (2) juges de ligne au sol
- Le juge en chef du saut est responsable d'identifier la zone de réception
- Lorsqu'une province n'est pas en mesure de fournir le nombre requis d'officiels, la province hôte a le pouvoir de fournir les officiels supplémentaires requis à l'intérieur de sa province ou de contacter la province géographiquement la plus prête pour combler le nombre nécessaire au bon fonctionnement de la compétition
- Les coûts liés à l'envoi des officiels de remplacement sont à la charge de la province qui requiert le remplacement afin de respecter son obligation
- Aucune rémunération n'est versée aux officiels pour cet événement. Chaque province est responsable des dépenses des officiels assignés (transport, repas, hébergement, etc)
- La province hôte est tenue d'assigner un juge en chef de compétition (JCC) pour toute la durée de l'événement. Le JCC s'ajoute au quota de la province hôte et n'est pas autorisé à être assigné à un jury.

SCHEDULE

- The host province will complete the final competition and warm-up schedule and draw for competition order the day after the registration deadline and forward the information to the provinces within a week.
- The warm-up and competition format should be the Capital Cup for women. The format can be modified due to scheduling, organization, and equipment installation.
- The warm-up format will be as stated in the Canadian CCP program.
- Members of a provincial team will be kept in one group for competition.

HORAIRE

- La province hôte complète l'horaire finale et le tirage au sort l'ordre des provinces le lendemain de la date limite d'inscription. Les informations sont partagées aux provinces dans la semaine.
- Le format de compétition devrait être Capital Cup. Le format peut être modifié selon l'horaire, l'organisation et selon l'installation des équipements.
- L'échauffement se fait selon les exigences du programme Canadien
- Les membres d'équipe sont gardés dans un même groupe pour la compétition

PROTESTS

The following protest system will apply:

- GCG protest forms will be available at the Chief Judge's table.
- **\$60** must be included with each protest regarding starting value. This will be refunded if the score is adjusted; otherwise, the fee remains with the organizing committee.
- Protests are admissible only for starting value.
- Any further disputes must go to the Jury of Appeal with an additional \$15 fee.
- A coach may only protest the starting value of a team member from their own province.

The Jury of Appeal will consist of the Chief Judge of the Meet, the Event Head Judge, and the Meet Director or designate.

PROTÊTS

Le système de protêt suivant est appliqué :

- Les formulaires de protêts GCGC doivent être disponible à la table du juge en chef
- Des frais de **60\$** doivent être accompagnés du formulaire de protêt
- Seuls les protêts se référant à la note de départ sont recevables
- Tout autres litiges doivent être soumis au jury d'appel moyennant des frais supplémentaires de 15\$
- Un entraîneur peut seulement déposer un protêt pour les athlètes de sa province.

Le jury d'appel est composé du juge en chef de la compétition, du juge en chef de la compétition, du directeur de la compétition ou un désigné.

WAG COMPETITION RULES

Documents in Use, as per GCG Guidelines:

- Current GCG WP List of Canadian Elements
- Current Canadian Competitive Program manual
- Current Youth Program manual
- Current CCP Code of points

RÈGLEMENTS DE COMPÉTITION GAF

Documents utilisés selon les exigences de GCG:

- Liste actuelle des éléments canadiens
- Guide du Programme JO actuel
- Guide du Programme JEUNESSE actuel
- Le code de pointage CCP et FIG actuel

MAG TECHNICAL REGULATIONS / RÈGLEMENTS TECHNIQUES GAM

ELIGIBILITY AND REGISTRATION

- All delegates (athletes, coaches, judges, managers, chefs) must be registered with Gymnastics Canada Gymnastique and with their provincial federation.
- The complete registration package (fees, list of athletes, coaches, judges, managers and chefs) of the provincial delegation must be submitted to the organizing committee by the registration deadline. (Entries must be send by each province in a single document).
- MAG eligible Categories
- An athlete may compete in only one category.

L2 (Up to 6 per province)	L3 (Up to 6 per province)	L4 (Up to 6 per province)	L5 (Up to 6 per province)	Open (Up to 6 per province)	ASPIRE (Up to 6 per province)
Born 2013+ (Age 11+)	Born 2012 to 2013 (Age U13)	Born 2012 to 2013 (Age U13)	Born 2009 to 2012 (Age 13 to 15)	Born 2010 and before (Age 15 +)	Born 2011 to 2012 (Age 11 to 13)
	Born 2011 and before (Age 13+)	Born 2011 and before (Age 13+)			

Alternates

Attending alternate athletes should be listed on the registration form. An alternate can only compete when a team member is unable to compete as determined prior to the first event. Once the meet begins, an alternate cannot replace an injured athlete.

Coaches

Certification:

- All registered coaches must be at minimum certified NCCP Competition Introduction

Exemption:

- All registered coaches must be approved and assigned by their province.
- All exemption requests are the responsibility of each province.

Floor:

- All coaches must wear their provincial uniform on the floor.
- A maximum of two coaches per province may be on the floor with each category during the competition.
- «Tag team» coaching is permitted.

- Extra coaches may be on the floor during initial warm up sessions (not 30 sec. warmup), but all must be fully registered and certified. A team deduction (as per FIG) will be applied to all teams not adhering to the 2 coaches maximum.

Additional personnel such as video operators, trainers and managers are not to be in the competition area during the competition.

ÉLIGIBILITÉ ET INSCRIPTION

- Tous les délégués (athlètes, entraîneurs, officiels, équipe de soutien) doivent être affiliés à Gymnastique Canada Gymnastics et à leur fédération provinciale.
- La trousse d'inscription complète (frais, liste des athlètes, entraîneurs, officiels et mission) de la délégation provinciale doit être remise au comité organisateur au plus tard à la date limite d'inscription. Les inscriptions doivent être envoyées par la fédération provinciale en un seul document.
- Catégories éligibles GAM
- Une athlète ne peut concourir dans une seule catégorie

N2 (Jusqu'à 6 par province)	N3 (Jusqu'à 6 par province)	N4 (Jusqu'à 6 par province)	N5 (Jusqu'à 6 par province)	N. Ouvert (jusqu'à 6 par province)	ESPOIR (Jusqu'à 6 par province)
Né 2013+ (Age 11+)	Né 2012 à 2013 (Age U13)	Né 2012 à 2013 (Age U13)	Né 2009 à 2012 (Age 13 à 15)	Né 2010 et avant (Âge 15+)	Né 2011 à 2013 (Age 11 à 13)
	Né 2011 et avant (Age 13+)	Né 2011 et avant (Age 13+)			

Substituts

Un substitut pourra participer à la compétition si un athlète de l'équipe n'est pas en mesure de participer à la compétition et le remplacement devra se faire avant le début de la compétition. Une fois que la compétition est débutée, un substitut ne pourra pas remplacer un athlète blessé

Entraîneurs

Certification:

- Tous les entraîneurs inscrits doivent être au minimum certifié en Compétition Introduction

Dérogation:

- Tous les entraîneurs inscrits doivent être approuvés et assignés par sa province
- Toutes les dérogations d'entraîneurs sont sous la responsabilité de chaque province

Plateau :

- Tous les entraîneurs doivent porter le survêtement d'équipe lors des compétitions.
- Un maximum de 2 entraîneurs par province peut se présenter sur le plateau de compétition
- La "tag" est permise
- Des entraîneurs supplémentaires peuvent être sur le plateau d'échauffement (pas le 30 secondes). Ils doivent être dûment enregistrés et certifiés. Une déduction d'équipe (selon FIG) sera appliquée si plus de 2 entraîneurs lors de la compétition.

Du personnel additionnel, tel qu'un opérateur vidéo, préparateur ou gérant n'ont pas les droits d'accès sur le plateau pendant la compétition

MEETING

The Organizing Committee must schedule a Technical Meeting for all coaches, managers, and officials on the day of the training or in the week beforehand virtually. The items to be discussed during this meeting are the technical rules and conduct of the competition. The persons in charge of this meeting are the meet director and the head judge of the competition. The document in effect is the following: The Eastern artistic gymnastics and T&T policy and technical regulations manual.

A room for the men's judges' meetings is required during the complete duration of the competitions. Notice and location of these meetings will be circulated a minimum of two weeks prior to the competition.

RÉUNIONS

Le comité organisateur doit prévoir une réunion technique pour tous les entraîneurs, gérants et officiels lors du jour d'entraînement ou la semaine avant, virtuellement. Les sujets abordés sont les informations techniques de la compétition et le déroulement de la compétition.

Une salle de réunions pour les officiels, est requise pour toute la durée de la compétition. L'avis et le lieu des réunions sera partagé au minimum deux (2) semaines avant la compétition.

EQUIPMENT

The Organizing Committee shall provide suitable FIG competition equipment, plus whatever modified or extra equipment is required as per GCG technical regulations.

The Organizing Committee must follow the Men's Equipment as per current GCG Technical regulations.

ÉQUIPEMENTS

Le comité organisateur doit fournir un plateau de compétition avec des équipements certifié FIG ainsi que tout équipements supplémentaires requis conformément aux règlements techniques canadiens.

Le comité organisateur doit suivre et se référer aux exigences d'équipements GAM du programme technique GCG

COMPETITION FORMAT

A team consists of a minimum of 3 (three) athletes and a maximum of six (6) athletes in each category, except Youth category where a team will be defined as a minimum of two (2) and a maximum of six (6).

Format team competition: 6-6-3 (team of 6 / 6 athletes competing / Highest three (3) scores count

Format competition Youth category: 6-6-2 (team of 6 / 6 athletes competing / Highest two (2) scores count.

It is up to each PTO to determine the order of passage within a team. The order sheets must be submitted to the Competition Director by the end of training day. If the documents are not handed in on time, the Competition Director will complete the order.

FORMAT DE COMPÉTITION

Une équipe est constitué au minimum de trois (3) athlètes et au maximum de six (6) athlètes pour chaque catégorie, sauf pour la catégorie Jeunesse qui est constitué au minimum de deux (2) athlètes et au maximum de six (6) athlètes

Format concours par équipe: 6-6-3 (équipe de 6 / 6 athlètes compétitionne / les trois (3) meilleurs résultats comptent.

Format concours par équipe Jeunesse: 6-6-2 (équipe de 6 / 6 athlètes compétitionne / les trois (3) meilleurs résultats comptent

C'est la responsabilité de chaque province de déterminer les ordres de passage des équipes. Les ordres de passage doivent être soumis lors de la journée d'entraînement et remis au directeur de plateau. Si les documents ne sont pas remis à temps, le directeur de plateau déterminera les ordres de l'équipe

DRESS CODE

All team members are required to wear the official team tracksuit (pants and jacket) for all march-ins and awards ceremonies.

Coaches

All coaches must wear a Team tracksuit or T-shirt (Team shorts are acceptable). Coaches on the competition floor may not wear jewelry.

Judges

All judges must follow the dress code requirement during competition.

Athletes

- General Warm up
 - Singlet and gym shorts or long pants. No jewelry
- Specific Warm up
 - All athletes must be in competitive attire.
 - Refer to the GCG and FIG rules.
 -
- Competition
 - All athletes competing as a team for team awards must have the same competition attire n to be eligible for team awards.

CODE VESTIMENTAIRE

Tous les membres d'une même délégation provincial doivent porter les vêtements officiels de la province /survêtement (manteau et pantalon) pour les marches d'entrée ou pour les remises protocolaires.

Entraîneurs

Tous les entraîneurs doivent porter le survêtement de la délégation ou un T-Shirt. (Les shorts d'équipe sont également acceptés). Les entraîneurs ne devraient pas porter de bijoux sur le plateau de compétition

Officiels

Tous les officiels doivent suivre le code vestimentaire des officiels tout au long de la compétition

Athlètes

- Échauffement général
 - Un singlet et un short ou bien des pantalons longs, aucuns bijoux.
- Échauffement spécifique
 - Tous les athlètes doivent être en tenue de compétition (Maillot)
 - Se referrer aux règles de GCG et au code FIG
- Compétition
 - Tous les athlètes membres d'une même équipe doivent porter les mêmes vêtements de compétition pour être éligible aux concours par équipe.

AWARDS

Team awards

- The total of their highest three (3) scores on each event will determine a province's team score.
- Medals will be awarded to 1st, 2nd and 3rd place teams

Individual All Around Awards

- Awards will be based on the total score of the 6 events.
- An athlete must compete on all events to be eligible for an All-Around award.
- Medals will be awarded to 1st to 3rd place and ribbons will be awarded for 4th to 8th place.

Event awards

- Medals will be awarded to 1st to 3rd place and ribbons will be awarded for 4th to 8th place.

Presentation

- Awards will be presented at the conclusion of each competitive session.
- Awards will be presented 8th to 1st for All-Around and 3rd to 1st for the team.

RÉCOMPENSES

Concours par équipe

- Le total des 3 plus haut résultats à chaque appareil détermine le total d'équipe
- Des médailles sont remises à la 1^{re}, 2^e et 3^e équipe.

Concours individuel au concours multiple

- Récompenses pour le total des 6 appareils
- L'athlète doit avoir participé aux 6 appareils pour être éligible à la récompense du concours multiple.
- Des médailles sont remises à la 1^{re}, 2^e et 3^e position et des rubans sont remis de la 4^e à 8^e position.

Remises par appareil

- Des médailles sont remises à la 1^{re}, 2^e et 3^e position et des rubans sont remis de la 4^e à 8^e position.

Présentation

- Les remises des récompenses se font après chaque session de compétition.
- Les remises sont décernées de la 8^e position à la 1^{re} position au concours multiple et de la 3^e à la 1^{re} pour le concours par équipe.

Charts of numbers of medals required. /Tableau du nombre de récompenses requises

Add a minimum of 10-15% to cover for the tie / Ajouter un minimum de 10-15% pour couvrir les égalités.

		GOLD OR	SILVER ARGENT	BRONZE BRONZE	4 TH	5 TH	6 TH	7 TH	8 TH
INDIVIDUAL / INDIVIDUEL	L2 11+	7	7	7	7	7	7	7	7
	L3 U13	7	7	7	7	7	7	7	7
	L3 13+	7	7	7	7	7	7	7	7
	L4 U13	7	7	7	7	7	7	7	7
	L4 13+	7	7	7	7	7	7	7	7
	L5	7	7	7	7	7	7	7	7
	LOpen	7	7	7	7	7	7	7	7
	ASPIRE	7	7	7	7	7	7	7	7
TEAM / ÉQUIPE	Team P2 11+	6	6	6					
	Team P3 U13	6	6	6					
	Team P3 13+	6	6	6					
	Team P4 U13	6	6	6					
	Team P4 13+	6	6	6					
	Team P5	6	6	6					
	Team Open	6	6	6					
	Team ASPIRE	6	6	6					
TOTAL	104	104	104	56	56	56	56	56	

RESULTS

The Organizing Committee will provide whatever forms are required for the competition, including event score forms, judge's sheets, etc.

The results must be displayed near the coach's area for consultation throughout the competition. For ecological reasons, an electronic copy of the results is available after each competition session.

RÉSULTATS

Le comité organisateur est responsable de fournir tous les formulaires de compétition (feuilles de résultats, feuilles de juges, etc)

Les résultats doivent être affichés prêt de l'espace des entraîneurs pour consultation tout au long de la compétition. Par soucis écologique, une copie électronique des résultats est disponible après chaque session de compétition

JUDGING

- Each province shall provide and cover the expenses of two (2) judges.
- The judges must be available for all sessions and categories.
- Judges cannot be assigned to the competition in dual roles (ie. As coach and Judge).
- Provinces will submit their list of judges to the Organizing Committee by the registration deadline.
- The head judge on each event should have a minimum rating of National 1. The other judges should be experienced and capable of judging all categories at the event.
- The host province's Judging Chairs will designate Chief Judges for the meet. Besides overseeing the judging during the meet, it will be their responsibility to lead the judges' meetings, assign judges to event panels and distribute the panels to the provinces.
- Judges' meetings will be held one hour prior to the start of each session (or as set by the CCJ). All judges are required to attend these meetings.
- A panel will not include two judges from one province. Event Head Judge duties will be spread out among the provinces as much as possible.
- The Organizing Committee will provide two (2) line judges for the floor.
- The Vault Head Judge will be responsible for identifying landing zones.
- When a province can't provide the required number of judges, the host province has the authority to either provide the additional required from within their province or contact the geographically closest province to provide the necessary officials.
- The costs related to sending replacement judges will be the responsibility of the province requiring the replacement to meet their obligation.
- No remuneration will be given to the judges for this competition. Each province is responsible for the expenses of their assigned judges (Transportation, meals, accommodation, etc.)
- The host province is required to assign a Chief competition judge (CCJ) for the whole duration of each competition. The CCJ is in addition to the host province's quota and is not allowed to be assigned to a judging panel.

JUGEMENT

- Chaque province doit fournir trois (3) officiels. Chaque panel est de trois (3) officiels.
- Les officiels doivent être disponibles pour toutes les sessions et catégories.
- Les officiels ne peuvent pas occuper un double rôle (ie. entraîneur et officiel)
- Les provinces doivent soumettre la liste des officiels au comité organisateur dans les délais d'inscription.
- Le juge en chef par appareil doit avoir un minimum du niveau National 1. Le reste du panel doivent être en mesure de juger toutes les catégories présentes aux championnats de l'Est.
- En plus de superviser le jugement pendant la compétition, la personne désignée doit diriger les réunions des officiels, assigner les officiels de la compétition et fournir toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement de la compétition.
- La réunion des officiels se fait une (1) heure avant le début de chaque session de compétition ou selon les informations de la juge en chef. Tous les officiels doivent être présent aux réunions.
- Un panel ne peut avoir 2 officiels d'une même province. Si possible, les taches du juge en chef seront aussi partagées entre les provinces.
- Le comité organisateur doit fournir deux (2) juges de ligne au sol.
- Le juge en chef du saut est responsable d'identifier la zone de réception.
- Lorsqu'une province n'est pas en mesure de fournir le nombre requis d'officiels, la province hôte a le pouvoir de fournir les officiels supplémentaires requis à l'intérieur de sa province ou de contacter la province géographiquement la plus prêt pour combler le nombre nécessaire au bon fonctionnement de la compétition.
- Les couts liés à l'envoi des officiels de remplacement sont à la charge de la province qui requiert le remplacement afin de respecter son obligation.
- Aucune rémunération n'est versée aux officiels pour cet événement. Chaque province est responsable des dépenses des officiels assignés (transport, repas, hébergement, etc)
- La province hôte est tenue d'assigner un juge en chef de compétition (JCC) pour toute la durée de l'événement. Le JCC s'ajoute au quota de la province hôte et n'est pas autorisé à être assigné à un jury.

SCHEDULE

- The host province will complete the final competition and warm-up schedule and draw for competition order the day after the registration deadline and forward the information to the provinces within a week.
- The format can be modified due to scheduling, organization, and equipment installation.
- The warm-up format will be as stated in the Canadian program.
- Members of a provincial team will be kept in one group for competition.

HORAIRE

- La province hôte complète l'horaire finale et le tirage au sort l'ordre des provinces le lendemain de la date limite d'inscription. Les informations sont partagées aux provinces dans la semaine.
- Le format peut être modifié selon l'horaire, l'organisation et selon l'installation des équipements.
- L'échauffement se fait selon les exigences du programme Canadien
- Les membres d'équipe sont gardés dans un même groupe pour la compétition

PROTESTS

Formal protests will not be accepted.

Short inquiries to the event head judge are allowed at the end of rotations. The Chief Judge of the event and, if necessary, the Jury of Appeal, may be consulted if problems arise.

PROTÊTS

Les protêts ne sont pas permis.

Les demandes de renseignements brèves auprès du juge en chef de la compétition sont autorisées à la fin de la rotation. Le juge en chef de l'épreuve et, le cas échéant, le jury d'appel, peuvent être consultés

MAG COMPETITION RULES

Documents in Use, as per GCG Guidelines:

- Current FIG Code of Points
- Current men's Provincial Pathway
- Current men's Elite Pathway

RÈGLE DE COMPÉTITION GAM

Documents utilisés selon les exigences de GCG :

- Le code de pointage FIG actuel
- Le guide du Programme Provincial canadien actuel
- Le guide du Programme Élite canadien actuel

TG TECHNICAL REGULATIONS / RÈGLEMENTS TECHNIQUES STR

ELIGIBILITY AND REGISTRATION

- All delegates (athletes, coaches, judges, managers, chefs) must be registered with Gymnastics Canada Gymnastique and with their provincial federation.
- The complete registration package (fees, list of athletes, coaches, judges, managers and chefs) of the provincial delegation must be submitted to the organizing committee by the registration deadline.
- TG Eligible categories

L1 (Up to 4 per gender by province)	L2 (Up to 8 per gender by province)	L3 (Up to 8 per gender by province)	L4 (Up to 8 per gender by province)
(Age 12 and under)	(Age 8 and over)	(Age 8 and over)	(Age 8 and over)
(Age 13 and over)			

Alternates

Attending alternate athletes should be listed on the registration form. An alternate can only compete when a team member is unable to compete as determined prior to the first event. Once the meet begins, an alternate cannot replace an injured athlete. Alternates should be listed on the registration form.

Coaches

Certification:

Trampoline & DMT

- All registered coaches must be at minimum certified NCCP Competition introduction in trampoline or certified Level 2 in trampoline.

Tumbling

- All registered coaches must be at minimum certified NCCP Competition introduction (trampoline or artistic)

Exemption

- All registered coaches must be approved and assigned by their province.
- All exemption requests are the responsibility of each province.

Floor:

All coaches must wear their provincial uniform on the floor.

Spotters

- As per FIG rules

Additional personnel such as trainers and managers are not to be in the competition area during the competition.

ÉLIGIBILITÉ ET INSCRIPTION

- Tous les délégués (athlètes, entraîneurs, officiels, équipe de soutien) doivent être affiliés à Gymnastique Canada Gymnastics et à leur fédération provinciale.
- La trousse d'inscription complète (frais, liste des athlètes, entraîneurs, officiels et mission) de la délégation provinciale doit être remise au comité organisateur au plus tard à la date limite d'inscription. Les inscriptions doivent être envoyées par la fédération provinciale en un seul document.
- Catégories éligibles STR

N1 (Jusqu'à 4 par genre par province)	N2 (Jusqu'à 8 par genre par province)	N3 (Jusqu'à 8 par genre par province)	N4 (Jusqu'à 8 par genre par province)
(Age 12 et moins)	(Age 8 et +)	(Age 8 et +)	(Age 8 et +)
(Age 13 et moins)			

Substituts

Un substitut pourra participer à la compétition si un athlète de l'équipe n'est pas en mesure de participer à la compétition et le remplacement devra se faire avant le début de la compétition. Une fois la compétition débutée, un substitut ne pourra pas remplacer un athlète blessé.

Entraîneurs

Certification:

Trampoline & DMT

- Tous les entraîneurs inscrits doivent être au minimum certifiés PNCE Compétition introduction en trampoline ou certifiés Niveau 2 en trampoline

Tumbling

- Tous les entraîneurs inscrits doivent être au minimum certifiés PNCE Compétition introduction (trampoline ou artistique)

Dérogation:

- Tous les entraîneurs inscrits doivent être approuvés et assignés par sa province
- Toutes les dérogations d'entraîneurs sont sous la responsabilité de chaque province

Plateau:

Tous les entraîneurs doivent porter le survêtement officiel de leur province sur le plancher de compétition.

Parage

- Selon les règles FIG

Seuls les entraîneurs ont accès au plateau de compétitions. Les gérants, le personnel médical ou toute autre personne accréditée dans un rôle autre que celui d'entraîneur, ne sont pas admis sur le plancher de compétition.

MEETING

The Organizing Committee must schedule a Technical Meeting for all coaches, managers, and officials on the day of the training or in the week beforehand virtually. The items to be discussed during this meeting are the technical rules and conduct of the competition. The persons in charge of this meeting are the meet director and the head judge of the competition. The document in effect is the following: The Eastern artistic gymnastics and TG policy and technical regulations manual.

A room for the TG judges' meetings is required during the complete duration of the competitions. Notice and location of these meetings will be circulated a minimum of two weeks prior to the competition.

RÉUNION

Le comité organisateur doit prévoir une réunion technique pour tous les entraîneurs, gérants et officiels lors du jour d'entraînement ou la semaine avant, virtuellement.

Les sujets abordés sont les informations techniques de la compétition et le déroulement de la compétition

Une salle de réunion pour les officiels est requise pour toute la durée de la compétition. L'avis et le lieu des réunions seront partagés au minimum deux (2) semaines avant la compétition

EQUIPMENT

- The Organizing Committee shall provide suitable FIG competition equipment, plus whatever modified or extra equipment is required as per GCG technical regulations.
- The Organizing Committee must follow the TG's Equipment as per current GCG Technical regulations.
- There must be at least 2 identical trampolines available for the competition.
- All the specified mats as per FIG regulations should be always in place during the competition and for all the apparatus.

ÉQUIPEMENTS

- Le comité organisateur doit fournir un plateau de compétition avec des équipements certifiés FIG ainsi que tout équipement supplémentaire requis conformément aux règlements techniques canadiens.
- Le comité organisateur doit suivre et se référer aux exigences d'équipements STR du programme technique GCG
- Il doit y avoir minimum 2 trampolines identiques sur le site de compétition.
- Tous les matelas devront respecter les normes FIG sur le plateau de compétition et d'échauffement et ce, pour tous les engins.

COMPETITION FORMAT

- Each team will be composed of a minimum of 3 athletes and a maximum of 4 athletes. The province identifies which athletes comprise the team. The top three scores of the four designated athletes from the preliminary round are added together to determine the team score.
- Only categories with a minimum of 2 teams competing will be considered a team competition.
- Only one (1) Provincial team will be designated to represent each province in each category.
- All athletes who are not designated as members of a provincial team compete as individual competitors.
- Tie Breaking procedure for Level 1 TUM/DMT:
 - o 3. Highest E Score of pass 2
 - o 4. Highest E Score of pass 1
 - o 5. Highest D score of pass 2
 - o 6. Highest D score of pass 1
- There will be 1 hour of allotted time for score verification once the scores are posted. Once this has elapsed all scores are final.

Competition rules

- All GCG competition rules will apply unless specified below.
- A maximum of 8 athletes will advance to the final in each event. If there is not representation from all provinces in the top 8 - the top athlete from each province not already within the top 8 will be added.

Fresh start format

To qualify for finals, athletes must have hit the following minimum scores:

AVG	TRI	DMT	TUM
L1 12U	75.075	38.625	36.325
L1 13+	76.325	38.625	36.475
L2	79.675	39.875	36.575
L3	82.275	40.05	34.35
L4	83.7	40.55	34

- Age groups are determined as of December 31st of the year of EC
- Male and female athletes compete in separate categories.
- Routines and requirements for each level follow GCG rules.
- All competitive rounds shall proceed in the following manner:
 - At least 30 minutes prior to the start of the event, all judges, including recorders and difficulty judges, shall be in place on the judging panel for the purposes of trial scoring, reviewing instructions for the Chair of the Judges Panel (CJOP), discussing interpretations, etc.
 - Athletes should be called to the marshaling area 10 minutes prior to the start of the competition. On cue, they shall march in, in the competition order, and present themselves before the COJP and judging panel at their apparatus.
 - The march should be done prior to the specific warm-up (one touch) for TR if there are separate warm-up equipment or sessions. If not, march in should be done prior to the general warm-up (and it shall be the same way for DMT and TUM)
 - After receiving instructions from the COJP, athletes shall march to their designated waiting area.
 - Athletes shall remain in the waiting area for the duration of the competition round, unless competing on 2 events at one time.
- At the completion of a competitive round, athletes shall return to the athletes' corral. Once the athletes have marched out, the COJP may dismiss the judging panel.
- Athletes may at no time approach the judging panel and /or the recorder's table during competition.
- Athletes waiting their turn or flight must remain quiet and considerate of those athletes competing.

- Four spotters must be positioned around the trampoline whenever it is in use. 2 spotters in the center with 2 mats are also accepted. The spotters should be appropriately dressed in a team tracksuit or competitive attire. Spotters should be, in the head judge's opinion, of sufficient size as to be able to render assistance if necessary.
- A spotter is required at the DMT whenever it is in use. A certified level 2, or higher, coach is required as a spotter whenever inversion skills are being performed.

Synchro Trampoline

- Athletes must be registered from each PSO at the same time as all other registrations. A PSO must use their individually qualified athletes to assign pairs.
- L1 age categories are combined into one field.
- Each Level (L1 – L4) is combined into a single Mixed category – athletes no longer compete in separate Male / Female categories – one set of awards given per level
- Each federation can register up to 2 pairs per level (up to 4 per province)
- Composition of the teams is up to each federation; pairings of same gender are still allowed but now included are mixed pairs.

FORMAT DE COMPÉTITION

- Chaque équipe sera composée d'un minimum de 3 athlètes et d'un maximum de 4 athlètes. La province identifie les athlètes qui composent l'équipe. Les trois meilleurs scores des quatre athlètes désignés lors de la ronde préliminaire sont additionnés pour déterminer le score de l'équipe.
- Seules les catégories ayant un minimum de 2 équipes pourront avoir un classement dans le concours par équipe.
- Chaque province pourra être représentée par 1 seule équipe par catégorie.
- Tous les athlètes qui ne sont pas désignés comme membre de l'équipe seront considérés comme compétiteur individuel.
- Procédure de bris d'égalité pour le niveau 1 TU et DM :
 3. Score d'exécution le plus élevé du passage 2.
 4. Score d'exécution le plus élevé du passage 1.
 5. Score de difficulté le plus élevé du passage 2.
 6. Score de difficulté le plus élevé du passage 1.
- **Une fois les scores affichés, il y aura 1 heure pour vérification. Après cette heure, les scores sont considérés comme définitifs.**

Règles de compétition

- Toute la réglementation de GCG est en application, à moins de spécifications contraires dans ce document.
- Un maximum de 8 athlètes participera à la finale dans chacune des catégories

- Le premier au classement à la suite des préliminaires de chaque province passera en finale. S'il n'y a pas de représentation de toutes les provinces dans le top 8, le meilleur athlète de chaque province qui n'est pas déjà dans le top 8 sera ajouté.
- Une fois que toutes les provinces sont représentées, les places restantes seront attribuées au gymnaste suivant dans le classement jusqu'à concurrence de 8 athlètes maximum.

Format de compétition Nouveau départ

- Afin d'être éligible à participer à la finale, les athlètes doivent avoir complété leur routine de la ronde préliminaire, en plus d'avoir rempli les exigences minimales correspondant à leur catégorie.

AVG	TRI	DMT	TUM
N1 12U	75.075	38.625	36.325
N1 13+	76.325	38.625	36.475
N2	79.675	39.875	36.575
N3	82.275	40.05	34.35
N4	83.7	40.55	34

- Le groupe d'âge est déterminé au 31 décembre de l'année de compétition en cours.
- Les hommes et les femmes participent séparément aux compétitions dans chaque catégorie.
- Les routines et les exigences de toutes les catégories sont les mêmes que la réglementation de GCG
- Le concours Synchro se fait par tirage au sort parmi les finalistes pour toutes les catégories en TR. La routine exécutée sera la routine imposée et il n'y aura aucune finale
- Chaque bloc de compétition doit se dérouler comme suit:
 - Au moins 30 minutes avant le début d'une compétition, tous les juges et les bénévoles au vidéo doivent être assis à leur place afin de faire la révision des règles, discuter des orientations et de l'interprétation et se pratiquer.
 - Les athlètes seront convoqués dans la zone de marche d'entrée 10 minutes avant le début de la compétition. Au signal, les athlètes entreront sur le plancher de compétition dans l'ordre de passage et devront se présenter au juge en chef ainsi qu'au panel de juges.
 - La marche d'entrée sera faite avant l'échauffement spécifique. Pour TR, dans le cas où il y a un plateau de compétition différent de celui d'échauffement, un passage sera accordé aux participants. Si ce n'est pas le cas, la marche d'entrée devra se faire avant l'échauffement général et ce sera la même chose pour la DM et le TU.

- Après avoir reçu les consignes de la part du juge en chef, les athlètes pourront prendre place dans l'aire des athlètes.
- Les athlètes devront demeurer dans l'aire d'attente jusqu'à la fin de la compétition de leur catégorie et de leur groupe, à moins qu'ils soient en compétition dans une autre discipline au même moment.
- Une fois que la compétition est terminée, les athlètes pourront retourner dans les estrades. À la suite de la marche de sortie des athlètes, les juges pourront quitter le plancher de compétition.
- Les athlètes ne peuvent à aucun moment s'approcher de la table de juge ou de la compilation lors des compétitions.
- Les athlètes qui attendent de faire leur passage dans l'aire d'attente doivent demeurer silencieux et respecter les athlètes en compétition.
- Les 4 pareurs doivent être autour des trampolines à toutes les compétitions. 2 pareurs au centre avec 2 tapis sont également acceptés. Les pareurs doivent être vêtus avec une tenue sportive.
- Un pareur est requis en DM lors des compétitions. Un entraîneur certifié niveau 2 ou plus est requis en tant que pareur lorsqu'un mouvement en rotation est effectué

Trampoline Synchronisée

- Les athlètes du trampoline synchronisée de chaque province doivent être inscrits en même temps que toutes les autres inscriptions.
- Chaque province doit utiliser ses athlètes qualifiés individuellement pour assigner les paires.
- Pour le niveau 1, les catégories d'âge sont regroupées en une seule catégorie.
- Chaque niveau (N1-N4) les athlètes masculins et féminins est regroupé en une seule catégorie et une seule série de récompenses est décernée par niveau.
- Chaque fédérations peut inscrire jusqu'à deux paires par niveau. (jusqu'à 4 par province).
- La composition des équipes dépend de chaque fédération ; les paires du même sexe sont toujours autorisés, mais les couples mixtes sont également autorisés.

DRESS CODE

All team members are required to wear the official team tracksuit (pants and jacket) for all march-ins and awards ceremonies.

Coaches

All coaches must wear a Team tracksuit or T-shirt (Team shorts are acceptable). Coaches on the competition floor may not wear excessive jewelry

Judges

All judges must follow the dress code requirement during competition.

Athletes

- General Warm up
 - Leotard with or without sleeves, may wear form-fitting Lycra shorts. No jewelry.
 - Singlet and gym shorts or long pants. No jewelry.

- Specific Warm up
 - All athletes must be in competitive attire.
 - Refer to the GCG and FIG rules.
- Compétition
 - All athletes competing as a team for team awards must have the same competition attire to be eligible for team awards.
 - Shorts are allowable

CODE VESTIMENTAIRE

Tous les membres d'une même délégation provinciale doivent porter les vêtements officiels de la province /survêtement (manteau et pantalon) pour les marches d'entrée ou pour les remises protocolaires.

Entraîneurs

Tous les entraîneurs doivent porter le survêtement de la délégation ou un T-Shirt. (Les shorts d'équipe sont également acceptés). Les entraîneurs ne devraient pas porter de bijoux excessifs sur le plateau de compétition

Officiels

Tous les officiels doivent suivre le code vestimentaire des officiels tout au long de la compétition

Athlètes

- Échauffement général
 - Tous les athlètes doivent être en maillot, avec ou sans manches. Elles peuvent porter un cuissard, aucun bijou
 - Un singlet et un short ou des pantalons longs, aucun bijou.
- Échauffement spécifique
 - Tous les athlètes doivent être en tenue de compétition (maillot)
 - Se référer aux règles de GCG et au code FIG
- Compétition
 - Tous les athlètes membres d'une même équipe doivent porter les mêmes vêtements de compétition pour être éligibles aux concours par équipe.
 - Les cuissards sont permis

AWARDS

Team awards

- For 1st – 3rd places medals will be awarded to each individual team member

Team scores are calculated as follows:

- TRA - The top 3 compulsory scores and the top 3 optional scores from preliminaries will be added together.
- DMT - The top 3 preliminary scores from each pass will be added together.
- TUM - The top 3 compulsory scores and the top 3 optional scores from preliminaries will be added together.

Individual event Awards

- Individual placing will be based only on the scores of the Finals for each event. (Fresh start format)
- Medals will be given for all disciplines from 1st to 3rd place and ribbons will be given for 4th to 8th places.
- Ties will be broken as per FIG rules.

Presentation

- Team Awards will be presented at the end of each day and Individual Awards may be presented at the end of each round or at the end of the day.
- Awards will be presented 8th to 1st^t for Individual and 3rd to 1st for team

RÉCOMPENSES

Concours par équipe

- Des médailles seront remises à tous les membres des équipes qui se classeront aux positions 1 à 3.

Le total de l'équipe est calculé comme suit:

- TR – Les 3 meilleurs résultats obtenus lors de la routine imposée + les 3 meilleurs résultats obtenus lors de la routine libre
- DMT - La somme des 3 meilleurs résultats de chacun des passages.
- TUM - La somme des 3 meilleurs résultats de la routine imposée et les 3 meilleurs résultats de la routine libre effectuées lors des préliminaires.
- Des médailles sont remises à la 1ere, 2e et 3e équipe. Des rubans sont remis à la 4e, 5e et 6e équipe.

Concours individuel

- Le rang du concours individuel sera basé sur le résultat de la finale seulement. (Format nouveau départ)
- Des médailles seront remises pour les positions 1 à 3 et des rubans seront remis pour les positions 4 à 8.
- Le bris d'égalité sera en vigueur selon les normes FIG

Remises par appareil

- Des médailles sont remises aux 1^{ere}, 2^e et 3^e positions et des rubans sont remis de la 4^e à la 8^e position.

Présentation

- Les remises des récompenses se font après chaque session de compétition ou à la fin de la journée.

Les remises sont décernées de la 8^e position à la 1^{ere} position au concours individuel et de la 3^e à la 1^e pour le concours par équipe

Charts of numbers of medals required. / Chartre du nombre de médailles requis

(As per regulation - There is no tie in STR) (Selon la réglementation – Il n’y a pas d’égalité en STR)

TRAMPOLINE AWARDS RÉCOMPENSES STR	GOLD OR	SILVER ARGENT	BRONZE BRONZE	4 TH	5 TH	6 TH	7 TH	8 TH
P1 12 & under W / 12 ans et - F	1	1	1	1	1	1	1	1
P1 12 & under M / 12 ans et - H	1	1	1	1	1	1	1	1
P1 13 & over W / 13 ans et + F	1	1	1	1	1	1	1	1
P1 13 & over M / 13 ans et + H	1	1	1	1	1	1	1	1
P1 12 & under W Synchro/12 ans et - F	2	2	2	2	2	2	2	2
P1 12 & under M Synchro/12 ans et - H	2	2	2	2	2	2	2	2
P1 13 & over W Synchro/13 ans et + F	2	2	2	2	2	2	2	2
P1 13 & over M Synchro/13 ans et + H	2	2	2	2	2	2	2	2
P2 Women / Femme	1	1	1	1	1	1	1	1
P2 Women Synchro / Femme	2	2	2	2	2	2	2	2
P2 Men / Homme	1	1	1	1	1	1	1	1
P2 Men Synchro / Homme	2	2	2	2	2	2	2	2
P3 Women / Femme	1	1	1	1	1	1	1	1
P3 Women Synchro / Femme	2	2	2	2	2	2	2	2
P3 Men / Homme	1	1	1	1	1	1	1	1
P3 Men Synchro / Homme	2	2	2	2	2	2	2	2
P4 Women / Femme	1	1	1	1	1	1	1	1
P4 Women Synchro / Femme	2	2	2	2	2	2	2	2
P4 Men / Homme	1	1	1	1	1	1	1	1
P4 Men Synchro / Homme	2	2	2	2	2	2	2	2
Team P1 12 & under Women 12 ans et - F	4	4	4					
Team P1 12 & under Men 12 ans et - Homme	4	4	4					
Team P1 13 & over Women 13 ans et + F	4	4	4					
Team P1 13 & over Men 13 ans et + Homme	4	4	4					
Team P2 Women / Équipe Femme	4	4	4					
Team P2 Men / Équipe Homme	4	4	4					
Team P3 Women / Équipe Femme	4	4	4					
Team P3 Men / Équipe Homme	4	4	4					
Team P4 Women / Équipe Femme	4	4	4					
Team P4 Men / Équipe Homme	4	4	4					
TOTAL	70	70	70	30	30	30	30	30

TUMBLING AWARDS RÉCOMPENSES TUMBLING	GOLD OR	SILVER ARGENT	BRONZE BRONZE	4 TH	5 TH	6 TH	7 TH	8 TH
P1 12 & under W / 12 ans et - F	1	1	1	1	1	1	1	1
P1 12 & under M / 12 ans et - H	1	1	1	1	1	1	1	1
P1 13 & over W / 13 ans et + F	1	1	1	1	1	1	1	1
P1 13 & over M / 13 ans et + H	1	1	1	1	1	1	1	1
P2 Women / Femme	1	1	1	1	1	1	1	1
P2 Men / Homme	1	1	1	1	1	1	1	1
P3 Women / Femme	1	1	1	1	1	1	1	1
P3 Men / Homme	1	1	1	1	1	1	1	1
P4 Women / Femme	1	1	1	1	1	1	1	1
P4 Men / Homme	1	1	1	1	1	1	1	1
Team P1 12 & under Women 12 ans et - F	4	4	4					
Team P1 12 & under Men 12 ans et - Homme	4	4	4					
Team P1 13 & over Women 13 ans et + F	4	4	4					
Team P1 13 & over MeN 13 ans et + Homme	4	4	4					
Team P2 Women / Équipe Femme	4	4	4					
Team P2 Men / Équipe Homme	4	4	4					
Team P3 Women / Équipe Femme	4	4	4					
Team P3 Men / Équipe Homme	4	4	4					
TOTAL	42	42	42	10	10	10	10	10

DOUBLE-MINI AWARDS RÉCOMPENSES DOUBLE-MINI	GOLD OR	SILVER ARGENT	BRONZE BRONZE	4 TH	5 TH	6 TH	7 TH	8 TH
P1 12 & under W / 12 ans et - F	1	1	1	1	1	1	1	1
P1 12 & under M / 12 ans et - H	1	1	1	1	1	1	1	1
P1 13 & over W / 13 ans et + F	1	1	1	1	1	1	1	1
P1 13 & over M / 13 ans et + H	1	1	1	1	1	1	1	1
P2 Women / Femme	1	1	1	1	1	1	1	1
P2 Men / Homme	1	1	1	1	1	1	1	1
P3 Women / Femme	1	1	1	1	1	1	1	1
P3 Men / Homme	1	1	1	1	1	1	1	1
P4 Women / Femme	1	1	1	1	1	1	1	1
P4 Men / Homme	1	1	1	1	1	1	1	1
Team P1 12 & under Women 12 ans et - F	4	4	4					
Team P1 12 & under Men 12 ans et - Homme	4	4	4					
Team P1 13 & over Women 13 ans et + F	4	4	4					
Team P1 13 & over Men 13 ans et + Homme	4	4	4					
Team P2 Women / Équipe Femme	4	4	4					
Team P2 Men / Équipe Homme	4	4	4					
Team P3 Women / Équipe Femme	4	4	4					
Team P3 Men / Équipe Homme	4	4	4					
TOTAL	42	42	42	10	10	10	10	10

RESULTS

- The Organizing Committee will provide whatever forms are required for the competition.
- The results must be displayed near the coach's area for consultation throughout the competition. For ecological reasons, an electronic copy of the results is available after each competition session.
- The choosing of the scoring system used during the event is under the responsibility of the organizing committee. It is recommended that computers be available for each judging panel.
- All results shall be tabulated and checked by the recorders and then the head judge, prior to publication and posting. Unofficial results must be posted within 15 minutes of a completion of a competitive round.
- The results sheets must provide the following information:
 - All form scores
 - The difficulty scores
 - The timing of flight score
 - The horizontal displacement score.
 - The synchro score.
 - The total score.
 - The rank orders.
- All preliminary results must clearly indicate the final lists, and the competitive order for finals.

Difficulty sheets

- No DD card will be needed

RÉSULTATS

- Le comité organisateur est responsable de fournir tous les formulaires de compétition (feuilles de résultats, feuilles de juges, etc)
- Les résultats doivent être affichés près de l'espace des entraîneurs pour consultation tout au long de la compétition. Par souci écologique, une copie électronique des résultats est disponible après chaque session de compétition
- Le choix du logiciel de compilation est sous la responsabilité du comité organisateur. Il est recommandé que des ordinateurs soient mis à la disposition des officiels à tous les panels.
- Tous les résultats doivent être vérifiés par les bénévoles en charge de la compilation et par le juge en chef à l'engin pour, par la suite, être affichés dans un délai de 15 minutes.
- Les feuilles de résultats doivent contenir les informations suivantes:
 - Toutes les notes d'exécution
 - La note de difficulté
 - La note de temps de vol
 - La note de déplacement horizontal
 - La note de synchro
 - Le résultat total
 - Le rang

- Les résultats préliminaires doivent indiquer la liste des finalistes et l'ordre de passage des athlètes lors de la finale.

Feuilles de difficulté

- Aucune feuille DD ne sera nécessaire.

JUDGING

- A judge who is qualified at every event that the province has athletes competing shall be available for the duration of the competition.
- The names of the above judges must be submitted as part of the entry forms, along with their qualification.
- All judges, including difficulty judges, shall dress in appropriate attire, as per FIG Rules,
- The COJP will report any infractions to the Meet coordinator who may then refuse participation to any judge who fails to comply with the dress standards set out above.
- No remuneration will be given to the judges for this competition. Each province is responsible for the expenses of their assigned judges (Transportation, meals and accommodation)
- The host province is required to assign a Chief competition judge (CCJ) for the whole duration of each competition. The CCJ is in addition to the host province's quota and is not allowed to be assign to a judging panel.
- The following proposition was made at the 2018 meeting that took place during Eastern: The quotas of judges to be sent by each province should be the following: (This chart will be updated every year at the AGM based on the number of participant from the last edition of Eastern)

Number of participants per province	Number of judges required to attend per province
From 1 to 20	1
From 21-40	2
From 41-60	3
From 61-80	4
From 81-100	5
From 101-120	6
From 121-140	7
From 141-160	8

- When a province can't provide the required number of judges, the province must either provide the additional required judge(s) from within their province or contact the geographically closest province to provide the necessary officials. The cost related to the replacement of the judge(s) will be under the responsibility of the province requesting the additional judge(s).
- If a province can provide more judges or would like to provide more judges than the minimum quotas it should inform the Eastern committee as soon as possible so it can reorganize the quotas per province needed.
- Minimum recommended level Provincial 3
- Higher qualified judges will be given priority to be sent (level & experience)
- A "Judging Chair of the competition" to oversee and provide leadership to judges for the competition – arranged by host province and recommended to come from the host province
- Considerations of someone being appointed who is already being sent to judge (FIG or National level)

The provinces starting a TG program or with a small contingent of athletes should send a minimum of one judge no matter what their qualifications are so they can join a panel during the competition. *

*We think that offering this possibility will help those provinces develop the judge expertise and contribute to the growth of the TG program within their own provinces

Floor manager

The Floor manager must be on the floor during the competition and must:

- Maintain a positive competitive environment, free of horseplay, distractions, and hazardous activities.
- Control and limited access to the competition floor to only competing athletes, officials, coaches and meet volunteers.
- Attempt to keep the competition on schedule
- Ensure the smooth flow of events on the competition floor, including warm-ups, march-ins and march-outs, and competitions.

Video

It is the responsibility of the host province to provide video taping of all rounds of competition and have the necessary equipment available to properly display the footage for judges to review if required.

Score flashing

The timing of flight score must be flashed for each round of competition. In synchronized trampoline, the synchro score must also be flashed for each pair of competing athletes.

JUGEMENT

- Une province doit assigner des juges dans chacune des disciplines dans lesquelles elle est représentée.
- Le nom des juges doit être inscrit dans le formulaire d’inscription ainsi que leur niveau de certification.
- Le juge en chef de la compétition devra signaler au directeur de la compétition tout comportement inadéquat de la part d’un juge.
- Aucune rémunération ne sera remise aux officiels lors de cette compétition. Chaque province est responsable des dépenses reliées à la participation de leurs juges provinciaux (Transport, repas et hébergement).
- La province hôte est responsable de nommer un juge en chef de la compétition. Le juge en chef de la compétition est une personne additionnelle et ne sera pas ajouté au panel de juge.
- La proposition suivante a été faite lors de la réunion des provinces de l’Est: Le quota de juges par province sera le suivant: (Ce tableau sera mis à jour à la suite de chaque édition des Championnats de l’est et dépend du nombre de participants)

Nombre d’athlètes par province	Nombre de juge requis par province
De 1 à 20	1
De 21-40	2
De 41-60	3
De 61-80	4
De 81-100	5
De 101-120	6
De 121-140	7
De 141-160	8

- Lorsqu’une province n’est pas en mesure de fournir le nombre de juge nécessaire, la province doit contacter la province la plus proche afin de lui demander de fournir le nombre de juge manquant afin de respecter son quota. Les dépenses reliées à la participation de ce juge doivent être assumées par la province n’ayant pas rempli son quota de juges.
- Si une province est en mesure, ou aimerait fournir des juges additionnels au quota exigé, elle doit informer le comité des Championnats de l’Est le plus rapidement possible. De cette façon, le comité organisateur pourra réorganiser les quotas par province.
- La certification minimale exigée est niveau 3 provincial

- Les juges détenant une certification plus élevée seront priorisés dans l'assignation.
- Un juge en chef doit préférablement provenir de la province hôte
- Il est également possible de prendre en considération d'un juge qui participe déjà à l'événement et qui détient une certification FIG ou national en tant que juge en chef de la compétition.

Les provinces débutant un programme STR ou avec une petite délégation devrait envoyer un juge même si ce dernier ne remplit les exigences de certification minimales. *

*Nous pensons que d'offrir cette opportunité permettra et contribuera au développement du programme STR dans leur province.

Directeur de plancher

Le directeur de plancher dans être sur le plateau de compétition et s'assurer de:

- Maintenir un environnement de compétition positif, respectueux de l'éthique sportive et sécuritaire.
- Contrôler et limiter l'accessibilité au plateau de compétition aux participants accrédités et aux bénévoles.
- Assurer le respect de l'horaire
- Assurer le bon déroulement de la compétition incluant les échauffements et les marches d'entrée et de sortie.

Vidéo

C'est la responsabilité de la province hôte de fournir la vidéo de toutes les compétitions et de fournir l'équipement nécessaire pour assurer le visionnement des routines par les officiels lorsque nécessaire.

Affichage

L'affichage de la note du temps de vol doit être effectué pour chaque ronde de compétition. En synchro, La note de synchro sera affichée pour chaque équipe participantT.

SCHEDULE

- The host province will complete the final competition and warm-up schedule and draw for competition order the day after the registration deadline and forward the information to the provinces within a week.
- The format can be modified due to scheduling, organization, and equipment installation.
- Members of a provincial team will be kept in one group for competition.

HORAIRE

- La province hôte complète l'horaire finale et le tirage au sort l'ordre des provinces le lendemain de la date limite d'inscription. Les informations sont partagées aux provinces dans la semaine.
- Le format peut être modifié selon l'horaire, l'organisation et selon l'installation des équipements.
- Les membres d'équipe sont gardés dans un même groupe pour la compétition

PROTESTS

Formal protests will not be accepted.

Short inquiries to the event head judge are allowed at the end of rotations. The Chief Judge of the event and, if necessary, the Jury of Appeal, may be consulted if problems arise.

PROTÊTS

Les protêts ne sont pas permis.

Les demandes de renseignements brèves auprès du juge en chef de la compétition sont autorisées à la fin de la rotation. Le juge en chef de l'épreuve et, le cas échéant, le jury d'appel, peuvent être consultés.

TG COMPETITION RULES

Documents in Use, as per GCG Guidelines:

- Current FIG Code of Points
- Current TG Provincial Pathway
- Current TG National Pathway

RÈGLES DE COMPÉTITION STR

Documents utilisés selon les exigences de GCG :

- Le code de pointage FIG actuel
- Le guide du Programme Provincial canadien actuel
- Le guide du Programme National canadien actuel

TENTATIVE SCHEDULES / HORAIRES PROVISOIRES

TG / STR

Day 1 / Jour 1	Day 2 / Jour 2	Day 3 / Jour 3
Training + Preliminaries Entraînement + préliminaires	Preliminaries + Team Awards Préliminaires + Remise concours par équipe	Finals + Individual awards + Banquet Entraînement + remises concours individuel + Banquet

WAG/GAF - MAG/GAM

Day 1 / Jour 1	Day 2 / Jour 2	Day 3 / Jour 3
Training + Competition Entraînements + Competition	Competition + Awards Compétition + Récompenses	Competition + Awards + Banquet Compétition + Récompenses+ Banquet